



Elections Cameroon **ELECAM**

**LA 4ème REUNION ANNUELLE
DU MOUVEMENT ID4AFRICA**
Harmonisation des Systèmes d'Identité

24-26
Avril 2018
Abuja | Nigéria

Organisée par



Accueillie par



No One Left Behind

**THEME : VERS LE DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME D'IDENTIFICATION INCLUSIF
À GRANDE ECHELLE : LE CAS DES ELECTIONS AU CAMEROUN.**



■ DE QUOI S'AGIT-IL?



Il s'agit tout d'abord d'opérationnaliser l'**ODD** 16.9 qui dit :

- **«D'ICI A 2030, GARANTIR A TOUS UNE IDENTITE JURIDIQUE, NOTAMMENT GRACE A L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES.»**

(Adoptée par l'ONU : septembre 2015 / Approuvé par 193 pays : 2 août 2015).

- **LA CHARTE AFRICAINE SUR LES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (CADHP) QUI CONSACRE L'ÉGALITÉ DE TOUS DEVANT LA LOI ET LA NON DISCRIMINATION.**

(Adoptée par l'OUA le 27 juin 1981).

- **LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES ET SON PROTOCOLE FACULTATIF, QUI DANS SON ARTICLE 18.2 STIPULE :**

«Les enfants handicapés sont enregistrés aussitôt leur naissance et ont dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité... »

(Adoptés le 13 décembre 2006 et entrés en vigueur le 3 mai 2008).



■ DE QUOI S'AGIT-IL? (Suite)

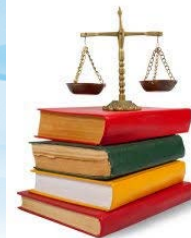
➤ **LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES ET SON PROTOCOLE FACULTATIF, QUI DANS SON ARTICLE 18.2 STIPULE :**

«Les enfants handicapés sont enregistrés aussitôt leur naissance et ont dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité...»

(Adoptés le 13 décembre 2006 et entrés en vigueur le 3 mai 2008).

➤ **L'ARTICLE 29 DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES, DANS SA RÉOLUTION 61/106 DU 13 DÉCEMBRE 2006 QUI PRÉCISE QUE :**

« les Etats parties garantissent aux Personnes Handicapées la jouissance des droits politiques et la possibilité de les exercer sur la base de l'égalité avec les autres.... »



■ DE QUOI S'AGIT-IL? (Suite)

- **La Constitution du Cameroun de 1996, en son paragraphe 6 qui dispose que :**
«Tous les hommes sont égaux en droits et en devoirs. L'Etat assure à tous les citoyens les conditions nécessaires à leur développement.»
- **La loi n°2010 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées, en son article 27 alinéa 2 qui précise que, «l'Etat encourage la présence des personnes handicapées dans différentes instances de la vie sociale et politique.»**
- **Décret no.2013/031 du 13 février 2013 portant organisation et fonctionnement du Bureau National de l'Etat Civil du Cameroun (BUNEC) qui a pour but :**
 - la constitution d'un fichier national de l'état civil ;
 - la conception et la mise en œuvre des programmes d'information et de sensibilisation des populations sur la législation et la réglementation régissant l'état civil ;
 - la mise en œuvre d'un schéma directeur de l'informatisation du système national de l'état civil.

■ QUELLES SONT LES CIBLES DE CETTE IDENTIFICATION INCLUSIVE?



Ce sont :

1 280 763 243 d'habitants constituant la population africaine, soit **16,64%** de la population mondiale (**7,6 milliards** d'habitants), dont :

- **59,94% est rurale (767, 689, 488)**

- **40,6% est urbaine (523,004,491)**

- **1.87% est handicapée (84,000,000)**

D'après les estimatifs des Nations Unies au 13 avril 2018 (source : www.worldometers.info)

- **Les composantes sociologiques de cette population sont :**

- **Hommes**

- **Femmes**

- **Enfants**

- **Jeunes**

- **Personnes âgées**

- **Personnes handicapées**

- **Peuples autochtones**

■ POURQUOI SE FAIRE IDENTIFIER A LA NAISSANCE ?

➤ POUR AVOIR ACCES AUX DROITS CI-APRES :

- | | | |
|------------------|-------------------------------------|---------------------------|
| ✓ LA JUSTICE | ✓ L'EMPLOI | ✓ LA PRISE DE DECISION |
| ✓ LA SECURITE | ✓ LA LIBRE CIRCULATION | ✓ LA CROISSANCE |
| ✓ LE RECENSEMENT | ✓ LA LIBERTE D'OPINION | ✓ LE DEVELOPPEMENT HUMAIN |
| ✓ LA BONNE SANTE | ✓ LA LIBERTE EXPRESSION | ✓ LE MARIAGE CIVIL |
| ✓ L'EDUCATION | ✓ LA FACULTE DE VOTER ET D'ETRE ELU | ✓ LES SERVICES DES TICS |
| | | ✓ LE BIEN-ETRE |

➤ POUR L'INCLUSION SOCIALE QUI :

« CONSISTE A FAIRE EN SORTE QUE TOUS LES ENFANTS ET ADULTES AIENT LES MOYENS DE PARTICIPER EN TANT QUE MEMBRES VALORISES, RESPECTES ET CONTRIBUANT A LEUR COMMUNAUTE ET A LA SOCIETE »

(Niklas LUHMAN, Systèmes Sociaux : Esquisse d'une théorie générale, 1984)

■ QUELLES STRATEGIES ADOPTER POUR ATTEINDRE UN SYSTEME D'ID INCLUSIF EN AFRIQUE ?

➤ L'EXEMPLE D'ELECTIONS CAMEROON (ELECAM)

C'est un organisme indépendant chargé de :

- l'organisation, de la gestion et de la supervision de l'ensemble du processus électoral et référendaire.



Elections Présidentielles



Elections Sénatoriales



Elections Législatives et Municipales



Elections Régionales



Référéndum

➤ Il dispose :

Des organes ci-après :

- un Conseil Electoral (CE) ;
- une Direction Générale des Elections (DGE).

Des Démembrements Territoriaux :

- 10 Délégations Régionales ;
- 58 Agences Départementales ;
- 360 Antennes Communales.

Des Points Focaux :

- 40 représentations diplomatiques et postes consulaires du Cameroun à l'étranger.

■ QUELLES STRATEGIES ADOPTER POUR ATTEINDRE UN SYSTEME D'ID INCLUSIF EN AFRIQUE ? *(suite)*

➤ FOCUS SUR « L'AGIR COMMUNICATIONNEL »

LES CAMPAGNES D'IEC = INFORMATION, EDUCATION, COMMUNICATION (proximité, accessibilité).

EN AMONT, PENDANT ET EN AVAL SUR LE :

- QUI ?
- QUAND ?
- COMMENT ?
- QUOI ?
- OU ?
- POURQUOI ?

➤ MOYENS DE COMMUNICATION / SENSIBILISATION PAR CIBLE

• Les médias :

- Presse écrite, publique et privée ;
- Radios, TV (Publiques, privées, communautaires +FM) ;
- Site web / Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, WhatsApp, YouTube, etc.) ;
- Affichage (grand public, numérique et tactile/accessible ...).

• Les Hors médias (Relations Publiques) :

- Le face à face & le porte à porte ;
- Les événements (cérémonies, réunions, tontines, marchés périodiques, les activités culturelles / de vacances, fêtes nationale, etc.) ;
- Concertation avec les détenteurs du pouvoir et des droits (administration, etc.) ;
- Concertation avec les leaders (communautaires, religieux, d'opinions, de famille, OSC, etc.).

■ LES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIOCULTURELLES A PRENDRE EN COMPTE

- MANQUE DE CADRE JURIDIQUE APPROPRIE
- INSECURITE
- PAUVRETE
- ANALPHABETISME
- IGNORANCE
- ENCLAVEMENT
- TERRAIN ACCIDENTE
- INACCESSIBILITE
- LONGUE DISTANCE E COUVRIR
- ABSENCE DE MOYENS DE TRANSPORT
- NON-ELECTRIFICATION DES ZONES ENCLAVEES
- INTEMPERIES (FORTE PLUVIOMETRIE, SECHERESSE, FORTE TEMPERATURE, HUMIDITE, ETC.)
- NOMADISME DES POPULATIONS (CHASSEURS, ELEVEURS, ETC.)
- PESANTEURS SOCIOCULTURELLES (SUPERSTITION, ETC.)
- PREJUGES (ALBINOS, PERSONNES HANDICAPEES, PEUPLES AUTOCHTONES)
- INACCESSIBILITE A L'INFORMATION
- MANQUE DE DONNEES STATISTIQUES EXACTES SUR LES POPULATIONS (CIBLES, ETC.)
- NON-MAITRISE DES DIFFERENTS TYPES DE HANDICAP PAR LES AGENTS D'ENROLEMENT

■ STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUE DU CAMEROUN

Selon les résultats du dernier recensement général de la population et de l'habitat, publié le 15 avril 2010 par le Bureau Central de Recensement et des Etudes de Population (BUCREP) ,

- La population du Cameroun était de 19 406 100 habitants ;
- 50,6% de cette population est féminine ;
- + 65% constituée de jeunes ;
- + 60% consiste en une population rurale.

D'après l'OMS, les Personnes Handicapées représentent **+15%** de la population dont, **(+3 000 000)**, avec **+1000 000** en âge de voter ;

N.B: D'après M. le Directeur Général des Elections, la population des électeurs **(20+)** avoisine **11 000 000** au Cameroun.

■ QUEL TYPE DE TECHNOLOGIE POUR L'IDENTIFICATION INCLUSIF DES AFRICAINS A GRAND ECHELLE ?

➤ UN DISPOSITIF BIOMETRIQUE DOTE D'UN KIT D'ENROLEMENT COMPRENANT :

- ✓ UN MICRO ORDINATEUR (LAPTOP)
 - ✓ UNE CAMERA (WEBCAM)
 - ✓ UNE TOILE DE FOND BLANCHE (QUALITE PHOTOS)
 - ✓ UN SCANNER POUR EMPREINTES DIGITALES
 - ✓ UNE IMPRIMANTE THERMIQUE (SANS ENCRE)
 - ✓ UN GENERATEUR POUR L'AUTONOMIE ELECTRIQUE (CHARGER LES EQUIPEMENTS)
 - ✓ UNE VALISE METALLIQUE RESISTANT AUX ALEAS (SECOUSSE, POUSSIERE, EAU, BOUE, CHALEUR)
 - ✓ UN LOGICIEL PERSONNALISE AVEC LES RUBRIQUES (NOMS, PRENOMS, DATE DE NAISSANCE, SEXE, UNITE ADMINISTRATIVE, TYPES DE HANDICAP)
- ✓ UNE SOURCE LUMINEUSE
 - ✓ LES CLES USB CRYPTÉES
 - ✓ DES HUBS REGIONAUX (10)
 - ✓ UN CENTRE NATIONAL DE BIOMETRIE ELECTORALE (CNBE)
 - ✓ UN SYSTEME CENTRAL DE TRAITEMENT DES DONNEES
 - ✓ UN SYSTEME AUTOMATISE D'IDENTIFICATION D'ENPREINTES
 - ✓ UN SYSTEME AUTOMATISE D'IDENTIFICATION BIOGRAPHIQUE
 - ✓ UNE IMPRIMANTE SPECIALE POUR L'IMPRESSON DES CARTES D'ELECTEUR EN « PVC » (CHLORURE DE POLYVINYLE)

■ SCHEMA DU PROCESSUS D'INSCRIPTION BIOMETRIQUE

01

Collecte des données biographiques

(Le nom, le prénom, la filiation, etc... à travers la Carte Nationale d'Identité.)



02

Capture de la photo numérique 4x4 de l'électeur



03

Collecte des empreintes digitales de l'électeur



04

Edition et remise du récépissé d'inscription



05

Retrait de la carte d'électeur dans un délai de 3 à 4 semaines



**N/B : AVEC L'ACTE DE
NAISSANCE, TOUT(E)
CITOYEN(NE) PEUT SE FAIRE
ETABLIR UNE CARTE
NATIONALE D'IDENTITE/UN
PASSEPORT (CARTE
CONSULAIRE), AUX FINS
D'OBTENIR UNE CARTE
D'ELECTEUR PAR
L'ENREGISTREMENT.**

■ APERÇU DES STATISTIQUES D'INSCRIPTION DES PH PAR TYPE DANS LE PROCESSUS ELECTORAL EN 2013

Tableau N° 13 : Répartition des handicapés par type d'handicap

REGIONS	AUDITIFS			MOTEURS			PAROLES			TAILLES			VISUELS			AUTRES			TOTAL
	HOM.	FEM.	T	HOM.	FEM.	T	HOM.	FEM.	T	HOM.	FEM.	T	HOM.	FEM.	T	HOM.	FEM.	T	
ADAMAOUA	145	89	234	552	160	712	52	17	69	30	14	44	519	196	715	2	1	3	1 777
CENTRE	254	181	435	1 827	753	2 580	130	39	169	50	41	91	12	1896	1 908	0	14	14	5 197
EST	75	43	118	404	139	543	26	11	37	38	25	63	366	164	530	0	0	0	1 291
EXTREME-NORD	516	195	711	2 107	1334	3 441	126	60	186	53	39	92	1403	837	2 240	0	1	1	6 671
LITTORAL	260	115	375	1 366	553	1 919	67	24	91	35	22	57	658	241	899	1	0	1	3 342
NORD	210	70	280	1 618	1282	2 900	48	13	61	20	11	31	849	401	1 250	0	1	1	4 523
NORD-OUEST	217	139	356	630	359	989	82	37	119	34	37	71	615	262	877	1	0	1	2 413
OUEST	238	184	422	1419	789	2208	133	58	191	45	44	89	1194	679	1 873	0	0	0	4 783
SUD	80	71	151	356	164	520	26	9	35	23	13	36	335	176	511	4	1	5	1 258
SUD-OUEST	134	70	204	212	88	300	48	22	70	13	13	26	386	149	535	1	0	1	1 136
TOTAL HANDICAPES	2 129	1 157	3286	10491	5621	16112	738	290	1028	341	259	600	6337	5001	11338	9	18	27	32391

MERCI!

NO ONE SHOULD BE LEFT BEHIND

Par Patience FULE-BUANG ELANGO

